



Travaux d'isolation/accoustique pris en charge par ADP Immeuble

Par **Isaline95**, le **15/03/2019** à **11:33**

Bonjour,

Nous avons fait une demande d'isolation accoustique (changement des fenêtres pour du double-vitrage) en décembre 2015, nous avons enfin une réponse positive de l'Aéroport de Paris. Bien que ces travaux soient pris en charge à 100 % le syndic (Foncia) est-il en droit de percevoir un pourcentage sur ces travaux ? Sur la somme allouée par ADP ce qui signifie par exemple que nous percevions 10.000 E et que les travaux nous reviennent à 9.000 E, le syndic percevrait donc 1.000 E, ou que le syndic perçoive de notre part une somme en plus des travaux (par exemple nous percevons 10.000 E et nous devrions verser au syndic 1.000 E ou que le syndic ne doit rien percevoir du tout), ma question est un peu difficile à l'écrit, si besoin est, je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements ou explications.

Par **youris**, le **15/03/2019** à **12:02**

Bonjour,

vous devez vérifier ce que prévoit votre contrat de syndic pour cette situation.

le syndic peut effectivement percevoir des honoraires spécifiques pour des travaux.

certaines contrats précisent que ces honoraires complémentaires éventuels sont votés par la même A.G. que les travaux et à la même majorité.

salutations